

Collectif de la stratégie d'établissement de la séquence de vaccination contre la COVID-19 —

Grand Sudbury et districts de Sudbury et de Manitoulin

MANDAT

O. : 2 février 2021

En tant qu'organisme local de santé publique chargé de l'immunisation et du contrôle des maladies infectieuses et transmissibles en vertu des [Normes de santé publique de l'Ontario](#), Santé publique Sudbury et districts est globalement responsable du programme sans précédent de vaccination contre la COVID-19. Cette responsabilité est assumée en étroite collaboration avec d'autres intervenants qui agissent au sein et en dehors du système de soins de santé.

Le travail du collectif de la stratégie d'établissement de la séquence de vaccination contre la COVID-19 pour le Grand Sudbury et les districts de Sudbury et de Manitoulin sera orienté par la [stratégie du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts](#). Cette dernière fournit les éléments essentiels et le cadre général concernant la mise au point de plans géographiques et sectoriels de mise en œuvre pour exposer dans ses grandes lignes une approche coordonnée au programme de vaccination. Cet énorme effort collectif permettra de s'assurer que les objectifs globaux du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts sont atteints. Ces objectifs sont les suivants :

1. Réduire au minimum les perturbations sociales, y compris les effets sur les infrastructures et l'économie.
2. Déployer des efforts soutenus de sensibilisation et d'approche communautaire.
3. Conserver la confiance de la population.
4. Atteindre un taux de couverture de 75 % chez les personnes admissibles à la vaccination, selon le calendrier établi par la province.

Objet

Fournir des recommandations au groupe de commandement du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts sur la séquence de vaccination dans le cas des populations ou des groupes de personnes sur le territoire de Santé publique Sudbury et districts, conformément aux groupes prioritaires plus larges pour la vaccination, selon ce que la province a déterminé.

Hypothèses de planification

Le cadre de vaccination contre la COVID-19 est très dynamique et compte bien des éléments clés qui ne sont pas encore connus ou qui évoluent rapidement. Il faut donc émettre des hypothèses pour réaliser la planification. Reportez-vous à la [stratégie du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts](#) pour connaître les hypothèses de planification actuelles. À mesure que celles-ci seront confirmées ou autrement énoncées, la stratégie sera adaptée OU mise à jour.

Objectifs du collectif de la stratégie d'établissement de la séquence de vaccination contre la COVID-19

1. S'assurer que les recommandations :
sont conformes aux directives provinciales, notamment le [Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19](#), pour favoriser l'uniformité, la gérance, la responsabilisation et la confiance du public ;

- reposent sur le [cadre EEFA du Comité consultatif national de l'immunisation](#) pour systématiquement prendre en compte les facteurs programmatiques locaux, dont l'éthique, l'équité, la faisabilité et l'acceptabilité ;
 - sont orientées par l'opinion d'experts, dont celui des membres de divers groupes que la COVID-19 touche de façon disproportionnée ;
 - favoriser une stratégie de vaccination efficace et expéditive.
2. Se tenir au courant des changements aux directives provinciales concernant l'ordre dans lequel les populations doivent être vaccinées.
 3. Surveiller systématiquement les questions opérationnelles liées à l'ordre de priorité et collaborer avec le groupe de commandement du programme de vaccination contre la COVID-19 de Santé publique Sudbury et districts et d'autres partenaires du système de santé afin de régler les problèmes en conséquence. Veiller à ce que les enjeux urgents soient portés à l'attention du groupe de commandement.
 4. Soutenir le transfert de connaissances et l'échange de renseignements concernant la séquence avec les bureaux de santé voisins du Nord-Est de l'Ontario et, accessoirement, les autres bureaux de santé de la province.
 5. Fournir des recommandations au groupe de commandement du programme de vaccination contre la COVID-19 sur les activités d'approche afin de maximiser la participation des groupes classés avant d'autres dans la séquence et faire connaître les obstacles qui risquent d'empêcher une population de se faire vacciner en priorité.
 6. Fournir des conseils sur la collecte de données en ce qui touche la surveillance des progrès réalisés en matière de vaccination chez les groupes séquentiels, aux fins de planification.

Rapport hiérarchique

Le collectif de la stratégie d'établissement de la séquence de vaccination contre la COVID-19 (collectif) relève du groupe de commandement de Santé publique Sudbury et districts par ses coprésidents (annexe A).

Composition du collectif

Le collectif se composera de représentants de chacun des secteurs qui suivent et comptera un maximum de 20 membres. La composition initiale sera établie sur l'invitation de Santé publique Sudbury et districts. Les membres devraient aussi inclure un mélange de représentants de secteurs ruraux et urbains.

- Santé publique Sudbury et districts
- Diverses personnes représentant les communautés, dont au moins un membre des groupes suivants :
 1. Autochtones et Premières Nations
 2. Communauté francophone
 3. Nouveaux arrivants
 4. Personnes âgées
 5. Communauté africaine, antillaise et noire
 6. Inuits
 7. Secteur de l'itinérance, des refuges et du logement
- Dirigeants en matière administrative et clinique de secteurs clés de la santé, y compris au moins une personne des domaines suivants :
 1. Soins actifs et hôpitaux
 2. Santé mentale et toxicomanies
 3. Soins primaires
 4. Patients, familles et soignants
 5. Soins à domicile

- Une bioéthicienne ou un bioéthicien (*à consulter peut-être selon la disponibilité*)
- Autres personnes, selon la désignation

Responsabilités et principes directeurs des membres du collectif de la stratégie d'établissement de la séquence de vaccination

- Participer activement à l'atteinte des objectifs du comité des soins primaires.
- Réaliser les objectifs que le mandat expose dans leurs grandes lignes.
- Siéger aux réunions du comité de mise en œuvre du programme de vaccination et remplir les tâches confiées.
- Consulter et informer leur secteur respectif, y compris leur propre organisme et les tables compétentes.
- Travailler de manière respectueuse, professionnelle, collaborative, consensuelle et stimulante, de même que reconnaître et respecter la diversité des opinions.
- Déployer des efforts raisonnables pour que tous les membres participent aux travaux de manière efficace, équitable et concrète.
- Garder confidentiels les enjeux ou les documents indiqués comme tels par les coprésidents.

Actes

Coprésidents

- Le collectif sera dirigé suivant le modèle de la coprésidence, soit par un membre de la direction de Santé publique Sudbury et districts et une personne représentant les membres, sur approbation du collectif.

Rôle des coprésidents

Les coprésidents partageront les responsabilités suivantes :

- Coordonner et présider les réunions.
- Tenir les réunions à un endroit qui convient à tous les membres du comité
- Distribuer tous les documents concernant les réunions (compte tenu du caractère évolutif de la situation, la réception pourra avoir lieu juste à temps)
- Indiquer si des documents ou des enjeux doivent être confidentiels
- Conserver les documents officiels du comité, y compris les ordres du jour, les procès-verbaux et la correspondance (responsabilité de Santé publique)
- Transmettre les rapports, les procès-verbaux, les recommandations et les documents pertinents écrits du groupe de travail consultatif au groupe de commandement du programme de vaccination contre la COVID-19.

Rôle du rapporteur

Un rapporteur nommé par Santé publique Sudbury et districts suivra les décisions clés et les mesures à prendre et aidera les coprésidents à y donner suite, le cas échéant.

Fréquence et durée des réunions

- Au départ, le collectif se réunira une ou deux fois par semaine. Si des besoins se font sentir entre les réunions, les coprésidents communiqueront avec le groupe afin de tenir une réunion spéciale, ou collaboreront avec certains membres en attendant, pour ensuite faire un compte-rendu à l'ensemble du groupe.
- Durée : **1 heure** ou selon ce que les coprésidents auront décidé

- Le calendrier des réunions doit être établi d'un commun accord par les membres du collectif.
- Les réunions seront virtuelles.

Quorum

Il y aura quorum lorsqu'au moins 50 % des membres seront présents.

Date de création du collectif

27 janvier 2021

ANNEXE A

Structure organisationnelle locale

Programme de vaccination contre la COVID-19 Cadre d'organisation et de mobilisation des partenaires

